

#### DESCRIPTION DU POSTE

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la mission départementale "scolarisation des EANA".

La mission sera exercée sur une ou plusieurs écoles, en fonction des l'implantation de l'UPE2A.

#### MISSIONS

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation des élèves arrivant allophones par la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012
- Formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le CECR et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture et évaluer régulièrement les progrès des élèves.
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre l'UPE2A et les classes ordinaires, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion.
- Enseigner le Français comme Langue Seconde au sein de l'UPE2A, à hauteur de 9 heures/minimum hebdomadaire par élève.

#### ACTIONS A CONDUIRE

- Évaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève, qu'il ait été ou non scolarisé dans le pays d'origine.
- Assurer la liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents.
- Assurer un suivi des élèves allophones scolarisés en concertation avec les équipes enseignantes et en lien avec les IEN du premier degré.
- Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier degré recevant les élèves allophones.
- Veiller lors du passage entre le 1er et le 2nd degré au suivi en UPE2A si nécessaire.
- Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV destinées aux enseignants.

#### COMPETENCES ET TITRES REQUIS

- Connaissance et intérêt pour les publics concernés.
- Expérience en enseignement du français langue étrangère et seconde (certification FLS et/ou diplôme de FLE souhaités).
- Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (expérience du CP).
- Aptitude reconnue au travail en équipe.
- Souplesse, mobilité et rigueur.
- Ouverture et capacité relationnelle et interculturelle (familles souvent éloignées de l'école).

#### MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre provisoire.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

#### ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

## **MODALITE DE RECRUTEMENT**

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN adjoint à l'IA-DASEN).